

OFFICIEL.

LOI No 97.

Par M. Frantz. Projet de loi de la Chambre No 251. Pour changer la limite de paroisse entre les paroisses Jackson et Lincoln...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite élection aura lieu dans les paroisses...

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc., que dans le cas où la moitié des électeurs...

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 18. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 19. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 20. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 21. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 22. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 23. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 24. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 25. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 26. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 27. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 28. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 29. Il est, en outre, décrété, etc., que les jurés de police de ces paroisses...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 18. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 19. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 20. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 21. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 22. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 23. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 24. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 25. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 26. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 27. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 28. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 29. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 30. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 31. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 32. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 33. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 34. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 18. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 19. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 20. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 21. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 22. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 23. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 24. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 25. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 26. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 27. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 28. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 29. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 30. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 31. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 32. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 33. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

Section 34. Il est, en outre, décrété, etc., que ladite loi prendra effet à partir de son adoption.

W. S. FRAZEE, Avocat et Conseiller en Droit. Les services de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Orléans...

Pour Première Communion. Rosaires en Cristal, Perles et Grenat, montés en Or et en Argent.

CHEZ Wm Frantz & Co., Joailliers et Opticiens, 833 RUE DU CANAL, Près Dauphine.

EPARGNEZ DU TEMPS ET DE L'ARGENT. En Envoyant Chèque de Neuf au Receveur de l'Annuaire de Soards DE 1904.

ANNUAIRE COMMERCIAL. Prix \$1.00 et Comptes d'Adressés. Cette publication est destinée aux commerçants...

J. GARLICK, L'UNIQUE AFFICHEUR. Les meilleurs tableaux, localités dépeintes. Bureau 633 Place Commerciale.

50 YEARS' EXPERIENCE PATENTS. Trade Marks, Designs, Copyrights &c. Munns & Co. 301 Broadway, New York.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de William Starr. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans...

Succession de Michael Moore. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans...

Succession de George Finwick. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans...

Succession de Robt. W. Simpson. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans...

INCORPORÉE EN 1866. Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt acquittées. SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE. LE BEAU PAYS SAPHIRE. SAPHIRE, CAROLINE DU NORD.

L'ABEILLE - DE LA - Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-21. Illustration of a man in a suit holding a sign.